

En exercice : 10

Présents : 8

Pouvoirs : 2

Présents : ARNAVON Valérie, COUTELIER Richard, CROZIER Claudine, EHRHARD Philippe, GALLAS Michel, GAYET Emmanuel, LLABRES Pierre- Alexandre, et VERNET Émilie.

Absents excusés : MORETTO Alfred (pouvoir à Mme C. CROZIER), LEBORNE Bernard (pouvoir à M. M. GALLAS)

Secrétaire de séance : Philippe EHRHARD

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2022 est approuvé.

### **DÉLIBÉRATIONS VOTÉES LORS DE CETTE SÉANCE**

#### **2022-04-01 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ LOCALE POUR L'ANNÉE 2022**

«Madame le Maire rappelle que par délibération du 9 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 24.96 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 37.68 %

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :
  - TFPB : 24.96 %
  - TFPNB : 37.68 %,
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour exécuter cette décision et signer les documents afférents.

#### **2022-04-01 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 –BUDGET PRINCIPAL**

Après présentation des différents chapitres par section de fonctionnement et section d'investissement du Budget Primitif 2022,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le Budget Primitif principal de la commune pour l'exercice 2022 arrêté comme suit, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 328 568 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 910 992.45 €

#### **2022-04-03 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET MULTI-SERVICES**

Après présentation des différents chapitres par section de fonctionnement et section d'investissement du Budget Primitif 2022,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE le Budget Primitif principal de la commune pour l'exercice 2022 arrêté comme suit, au niveau du chapitre pour les sections d'Investissement et de Fonctionnement :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 12 968.15 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 54 812.33€

### **2022-03-04 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions présentées par les associations pour l'exercice 2022.

Madame le Maire propose les montants suivants :

<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
Amicale des Sapeurs Pompiers	150 €
Amicale laïque	4 000 €
ASS 1 2 3 Soleil des clowns	100 €
Assoc Rugby Club canton Marsanne	200 €
Comité des Fêtes	350 €
OCCE section 26 Coop scolaire	4 310 €
La Prévention Routière	46 €
Solidarité Paysans Drôme Ardèche	50 €
Soc Sauv Monuments anciens	50 €
Vieillir au Village	600 €
Autres	300 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 156 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations selon le détail ci-dessus,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au compte 6574 au Budget Principal 2022.

**QUESTIONS DIVERSES** : néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Fait à Roynac,

Le 13 avril 2022

Affiché le 13 avril 2022

Le Maire,  
Valérie ARNAVON

